

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
11 Juin 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 23

2025D082

OBJET :
15. PROROGATION DU
PROJET ÉDUCATIF DE
TERRITOIRE (PEDT).
RENTRÉE 2025.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 059-215904004-20250617-2025D082-D



L'an deux mil-vingt-cinq, le dix-sept JUIN à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Projet Éducatif du Territoire (PEDT) en cours, adopté par délibération du 2 mars 2023 pour une durée de 3 ans, arrive à échéance le 31 août 2025. Ce document, élaboré en partenariat avec l'Éducation Nationale, la CAF et les acteurs éducatifs locaux, constitue le cadre de référence pour l'organisation des temps périscolaires.

Il expose que dans un souci de continuité du service et afin de permettre une concertation approfondie pour le prochain PEDT, en cohérence avec le projet social récemment renouvelé, il est proposé de proroger d'une année le PEDT actuel.

Cette prorogation s'inscrit dans le cadre réglementaire prévu et permet de maintenir les dispositifs éducatifs existants tout en préparant la prochaine contractualisation pour la période 2026–2029.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité des votes exprimés (23 pour, 5 abstentions : liste « Merville en Grand ») décide :

- de proroger d'un an, jusqu'au 31 août 2026, le Projet Éducatif du Territoire 2023–2025 ;
- d'engager dès la rentrée scolaire 2025 une nouvelle phase de concertation avec les partenaires en vue de l'élaboration du futur PEDT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette prorogation et à en informer les partenaires institutionnels concernés.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le



La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ

